

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 AVRIL 2009

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, M. ROIG, Mlle PRIEUR, Mlle VAILLANT, M. GUETTE, M. HARTE, Mme LE GARS, M. MARSAT, M. PERIZ, M. ORGOGOZO, M. REIFFERS

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 H 00.

I - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL DU 6 MARS 2009 ET DU 27 MARS 2009

Monsieur le Président, après avoir invité les conseillers à émettre des observations sur le procès-verbal du Conseil du 6 mars, le soumet au vote du Conseil.

⇒ Ce Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

La proposition de procès-verbal du 27 mars 2009 appelle un certain nombre de demandes de corrections.

Madame DUPAU souhaite préciser le sens de son intervention en fin de présentation du compte financier dans laquelle elle souhaitait remercier Monsieur BAUDORRE pour la qualité de leur collaboration durant leurs 5 années de collaboration.

Monsieur RICHARD souhaite voir préciser la nature de la réponse apportée à la demande de Monsieur PEBARTHE sur l'augmentation des frais de réception. Madame DUPAU avait à cette occasion principalement insisté sur le lien entre cette augmentation et la montée en puissance du nombre des colloques organisés dans l'université.

Monsieur GIRON précise qu'il n'avait utilisé le terme de « position illusoire » du CEVU que pour désigner les termes d'une motion adoptée renvoyant la pleine et entière responsabilité de la situation au gouvernement.

Monsieur JOURDAN demande à ce que soit précisé le fait que Monsieur BRUN était membre invité, en tant que Président Elu, lors de cette séance du 27 mars.

Monsieur le Président, suite à ces modifications, soumet aux voix ce projet ainsi modifié.

⇒ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - ORGANISATION DES ETUDES ET DES EXAMENS POUR LA FIN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2008/2009

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur COQUELIN, Vice-Président du CEVU, qui rappelle que le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 24 mars s'était déjà positionné en faveur de reprise des enseignements et de décalage du calendrier des examens.

Il communique aux membres du Conseil la motion votée à une très large majorité par le CEVU : « *Dans un contexte de poursuite de la mobilisation contre les réformes en cours, le Conseil des Etudes et de la Vie universitaire de l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 se déclare conscient de la nécessité de trouver les moyens d'organiser des examens sur la base d'une reprise exceptionnelle de cours intégrant des actions de mobilisation permettant d'assurer au moins 80 % des enseignements annuels initialement prévus. Dans cet esprit, il vote aujourd'hui des modifications au calendrier universitaire.*

Le CEVU appelle l'ensemble des acteurs de la crise actuelle (gouvernement, étudiants et enseignants mobilisés) à prendre toutes leurs responsabilités pour que ce nouveau calendrier soit accepté par l'ensemble de la communauté universitaire et puisse ainsi être mis en œuvre. ».

Il précise que les modalités de reprise des cours ne sauraient se réduire à un simple « copié/collé » du calendrier initial. Le calendrier proposé avec une reprise des cours au 4 mai permettrait de respecter le « contrat », validé par le Ministère, de délivrer les diplômes sur la base de la mise en place d'un minimum de 80 % des enseignements prévus tout au long de l'année.

Monsieur COQUELIN informe les membres du Conseil du calendrier de reprise (cf. Annexe 1) :

- ↳ 5 semaines de cours du 4 mai au 6 juin (avec possibilité de cours le samedi matin ou en soirée).
- ↳ Organisation de la première session du 2^{ème} semestre du 15 au 20 juin.
- ↳ Examen de la 2^{ème} session à partir du 3 septembre sur la base d'un calendrier extrêmement resserré visant à permettre la reprise des enseignements à partir du 5 octobre.

Monsieur COQUELIN rappelle que ce calendrier pose d'ores et déjà la question de l'organisation de la 2^{ème} session de l'année universitaire 2009/2010 qui pourrait éventuellement devoir être organisée après les vacances d'été 2010.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un calendrier « de la dernière chance ».

Monsieur HOYAUX pose le problème du calendrier des semaines de rentrée Master et Licence que certains Responsables Administratifs considèrent comme trop tardives.

Monsieur le Vice-Président du CEVU rappelle que les Inscriptions Pédagogiques et les Inscriptions Administratives se font sur la base des résultats de la 2^{ème} session qui ne seront communiqués qu'à partir du 21 septembre. Il précise que ces semaines de rentrée sont co-animées par le SUIO-IP, le Bureau de la Vie Etudiante et le Service de l'Action Culturelle.

A la question de Madame RIGAL-CELLARD sur la possibilité de débiter les inscriptions des reçus à la première session de juin dès début juillet, Monsieur le Vice-Président du CEVU répond que cette possibilité est tout à fait possible.

Monsieur GIRON attire l'attention des membres du Conseil sur le caractère particulièrement resserré de la période d'inscription à la deuxième session pour les étudiants de L1 fixée du 8 au 12 juillet. Cette procédure, qui est en outre complètement électronique

(inscription en ligne), représente selon lui un risque pour les étudiants qui sont souvent, à cette période, mobilisés par des emplois saisonniers.

Monsieur COQUELIN, au vu des conséquences d'un nouveau décalage sur la capacité à gérer le calendrier extrêmement resserré de la deuxième session, propose de refuser la demande de Monsieur GIRON.

Monsieur le Président rappelle l'intérêt de la procédure volontaire d'inscription compte tenu de l'importance de la déperdition constatée lors de cette deuxième session, notamment pour les L1, qui a conduit l'université à « sur-calibrer » les réservations de salle et le temps nécessaire à l'organisation des examens.

Monsieur BEYLOT rappelle la pratique des « laisser-passer » consistant à laisser un étudiant suivre des cours sans nécessairement avoir achevé ses formalités d'inscription.

Monsieur COQUELIN explique que le scénario de reprise des cours au 4 mai est le seul qui permet d'espérer pouvoir publier les résultats de la première session avant le 14 juillet.

Monsieur RICHARD rappelle l'idée assimilant la validation d'un calendrier de reprise à la fin pure et simple du mouvement. Il souhaite que le calendrier de reprise ménage des temps de mobilisation. Il soulève la question du contrôle continu et des modalités de contrôle des connaissances.

Monsieur COQUELIN explique qu'il appartiendra aux équipes pédagogiques de présenter, auprès de chaque Conseil d'UFR, les modifications des modalités de contrôle des connaissances avant un examen devant le CEVU et le CA. Il rappelle que les contrôles des connaissances ne pourront porter que sur des cours réellement dispensés devant les étudiants. Il informe les membres du CA de la position très largement hostile des personnels BIATOS au principe de modification des règles de calcul dans Apogée. Il évoque en revanche un certain nombre d'aménagements envisageables comme la possibilité de transformer un contrôle continu en oral ou en écrit UFR.

Monsieur le Président présente au Conseil la position de Monsieur HETZEL, Directeur d'Administration Centrale du Ministère, qui autorise les Conseils d'Administrations a décidé, par délibération, des modifications des calendriers et des modalités d'organisation des examens.

Monsieur HOYAUX et Monsieur COQUELIN se déclarent favorables à l'idée de maintenir le calendrier des réunions de rentrée de L1 à partir du 28 septembre 2009.

Monsieur HOYAUX évoque la possibilité de raccourcir les délais de délibération laissés aux jurys afin de faire participer les enseignants à l'effort particulier demandé aux BIATOS et aux étudiants dans ce calendrier extrêmement tendu.

A la question de Monsieur LOQUAY sur le rôle attendu des Conseils d'UFR, Monsieur COQUELIN précise qu'il souhaite que les Conseils se réunissent avant le 19 mai.

Monsieur RICHARD revient sur les références indiquées d'un minimum de 60 % des enseignements du second semestre et de 80 % de l'année universitaire et pose la question de ce qui se passerait si les cours ne reprenaient pas le 4 mai.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de se préparer à une possible convocation exceptionnelle d'un Conseil le 4 mai dans l'après-midi.

Madame RIGAL-CELLARD rappelle le caractère impératif de la reprise des cours. Elle souhaite qu'un appel fort soit lancé aux étudiants pour venir nombreux le lundi 4 mai à partir de 8 H 00.

Monsieur COQUELIN informe les membres du Conseil qu'il a envoyé un courrier aux directeurs et responsables administratifs des UFR pour leur demander de sensibiliser au maximum les équipes pédagogiques sur les enjeux liés à l'organisation de la reprise des cours. Il a également demandé au Service de la Communication de mettre en ligne l'ensemble des informations disponibles sur le site Etudiant et sur le site institutionnel.

Monsieur BEYLOT rappelle son attachement à ce que la reprise des cours permette aux étudiants d'obtenir un maximum des enseignements prévus dans les maquettes. Il soulève la question des chargés de cours (disponibilité, rémunération,...) qui sera relayée par les UFR. Il souhaite enfin voir publier au plus vite un calendrier de reprise des cours.

Monsieur RICHARD annonce qu'il votera sans enthousiasme ce calendrier de reprise. Il émet un certain doute sur les effets d'un appel massif à la présence des étudiants à un horaire donné alors qu'un grand nombre d'entre eux ont été largement indifférents à la mobilisation en cours.

Monsieur GIRON conteste la notion d'étudiants « déserteurs ». Il souligne le caractère de plus en plus stérile des discussions en Assemblée Générale. Il souhaite que le Conseil adopte une motion garantissant que les étudiants de Bordeaux 3 ne seront pas pénalisés pour leur entrée en Master ou autres filières sélectives.

Madame RIGAL-CELLARD exprime sa réserve sur une motion qui pourrait être qualifiée de mesure de « discrimination positive ».

Madame DINCLAUX exprime elle aussi le risque d'une rupture d'égalité si une motion du CA demandait expressément à favoriser les étudiants « locaux » dans les formations soumises à un concours d'entrée.

Monsieur BEYLOT demande ensuite la suspension de la rétention des notes du premier semestre.

Monsieur PEBARTHE estime avoir épuisé l'ensemble des formes légales de la mobilisation. Il rappelle qu'il avait demandé en novembre 2008 un moratoire sur la question des 2 projets de décrets. A partir de février 2009, il avait demandé le retrait de ces réformes. Il rappelle, en citant la position prise par les sociétés savantes, le caractère largement unanime du rejet des réformes par la communauté universitaire et scientifique. Il estime que l'ancien Président n'a pas suffisamment porté la parole de sa communauté universitaire. Il se félicite de la qualité du dialogue entamé par la nouvelle équipe politique avec le Comité de Mobilisation. Il accuse l'ancienne équipe d'incurie dans la gestion de la situation actuelle. Il rappelle que l'analyse de la mobilisation locale ne peut être envisagée en dehors du contexte national extrêmement tendu. Il s'attend à un certain nombre de situations tendues le lundi 4 mai. Il se déclare très déçu de l'attitude de ses collègues enseignants dans la dernière phase de la mobilisation et regrette la faiblesse de leur taux de syndicalisation. Il estime nécessaire l'obtention de signes tangibles de la part du gouvernement pour envisager la fin de la mobilisation. Il déclare n'avoir plus de respect pour les ministres qui « piétinent » l'intérêt des étudiants et enseignants-chercheurs.

Madame BOULERIE confirme cette impression d'abandon de la part du gouvernement. Elle estime qu'on a laissé trop de temps aux Assemblées Générales et s'interroge, en dépit de l'enthousiasme qu'aurait dû susciter le projet de l'équipe présidentielle de consacrer une

semaine entière à une réflexion sur l'avenir de l'université, sur la capacité de la communauté à se remobiliser. Elle constate que l'appel à la reprise des cours reste largement incompris au sein même des collègues membres des conseils d'UFR. Elle se pose des questions sur notre sens commun de la collectivité.

A sa dernière question relative à la situation de l'antenne d'Agen, Monsieur COQUELIN rappelle que le CEVU a proposé de maintenir le calendrier initial des examens de cette composante.

Monsieur BEYLOT s'inscrit en faux contre les accusations d'incurie portées par Monsieur PEBARTHE à l'encontre de l'ancienne équipe. Il souligne l'importance de l'implication de l'ancienne équipe dans le traitement de la situation.

Monsieur MARSAT pose la question du sens des responsabilités des enseignants par rapport à la situation. Il évoque le caractère impératif de la reprise des cours et insiste sur la nécessité d'apporter le maximum d'attention à la stratégie de communication.

Monsieur COQUELIN insiste sur la volonté forte de laisser du temps à la mobilisation qui a animé l'équipe politique afin de lui donner le maximum de chances de porter ses fruits. Il annonce la tenue d'une conférence de presse le 27 avril prochain.

Monsieur le Président rappelle que cela fait plus d'un mois qu'il tente par tous les moyens d'expliquer aux mobilisés qu'il existe d'autres modalités d'action que le blocage. Il se déclare parfaitement conscient de sa responsabilité en tant que Président vis-à-vis du bon fonctionnement de l'université.

Monsieur le Président soumet ensuite aux membres du Conseil le texte d'accompagnement qu'il souhaite adjoindre au calendrier de reprise :

« Pour montrer la mobilisation maintenue de notre université, je m'engage personnellement à suspendre les cours lors des journées nationales de mobilisation intersyndicale et à mettre à disposition des salles ou des amphithéâtres pour des débats et conférences touchant à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche.

En tant que Président, j'assume la décision prise par le Conseil d'Administration dont je suis l'exécutant. J'ai tenté, à Bordeaux comme à Paris, de faire comprendre aux autorités ministérielles dont nous dépendons le danger qu'il y avait à s'entêter dans une politique que presque personne n'accepte dans l'Université française.

Parallèlement, à Bordeaux 3, j'ai essayé en vain de faire comprendre aux plus mobilisés des étudiants et des enseignants l'impossibilité structurelle qu'il y avait à poursuivre un mouvement selon des formes qui montrent chaque jour un peu plus leur impuissance. Pris en étau entre ces deux fronts, je considère qu'il est de notre devoir à tous de nous rassembler pour que vive l'université, dont la transmission des savoirs est la mission fondamentale ».

Dans cet esprit, un calendrier général a été adopté :

↳ Programme pédagogique spécifique conçu par les UFR sur cinq semaines, du 4 mai au 6 juin.

↳ Première session des examens du second semestre du 15 au 20 juin.

↳ Seconde session des examens du 3 au 9 septembre.

C'est la raison pour laquelle je demande à tous, enseignants et étudiants, d'être présents à l'heure de leurs premiers cours ou de leurs réunions d'UFR dès lundi matin.

Si nous ne parvenions pas à mettre en œuvre un tel calendrier, cela aboutirait à l'impossibilité d'organiser des examens, ce qui signifierait, la non délivrance de quelque diplôme que ce soit.

Que chacun, désormais, prenne en conscience ses responsabilités et conserve, en toute occasion, son sang-froid comme cela a toujours été le cas dans notre établissement. »

Conformément aux différents votes du dernier CEVU, Monsieur le Président propose de mettre aux voix :

◆ D'une part le calendrier ci-dessous relatif aux enseignements dispensés sur le site du campus.

Contre : 2

Pour : 27

➔ **Le calendrier est donc adopté.**

◆ D'autre part, les situations particulières de l'antenne d'Agen, le DAEU de la Formation Continue et le partenariat avec Mayotte pour lesquels il est proposé de maintenir les calendriers initiaux

Ne prend pas part au vote : 1

Pour : 28.

➔ **Le calendrier est donc validé.**

Monsieur le Président propose ensuite de mettre aux voix la motion déposée par Monsieur GIRON qui, après amendement en séance, propose de garantir le principe de non-pénalisation des étudiants de Bordeaux 3 en raison du très probable caractère tardif ou hors délai du dépôt de certains dossiers d'inscription.

Ne prend pas part au vote : 7

Abstention : 4

Contre : 4

Pour : 14

III - ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil la candidature de Monsieur JOURDAN.

Monsieur JOURDAN présente ensuite sa candidature en insistant sur les 4 grands chantiers à mettre en place :

- la préparation du quadriennal,
- la préparation du passage aux responsabilités et compétences élargies,
- la mise en place du Plan Campus,
- la poursuite et la réalisation du projet de réforme interne.

Le résultat du vote est le suivant :

Blanc : 1

Nul : 1

Pour : 27

➔ **Monsieur JOURDAN est élu au premier tour Vice-Président du Conseil d'Administration.**

IV - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DELEGUES

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil les candidatures aux 4 postes de Vice-Présidents délégués :

Election VP Délégué Relations Internationales : Monsieur BOUQUET

Blancs : 9
Nul : 1
Pour : 18

➔ **Monsieur BOUQUET est élu au premier tour Vice-Président délégué aux Relations Internationales.**

Election VP Délégué Partenariat et Système d'Information : Monsieur CHAPOULIE

Blancs : 6
Nul : 1
Pour : 19

➔ **Monsieur CHAPOULIE est élu au premier tour Vice-Président Délégué Partenariat et Système d'Information.**

Election VP Délégué Formations : Monsieur HOYAUX

Blancs : 6
Nul : 1
Pour : 21

➔ **Monsieur HOYAUX est élu au premier tour Vice-Président Délégué aux Formations.**

Election VP Délégué BIATOS : Mme SANGUIRGO

Blancs : 3
Nul : 1
Pour : 24

➔ **Madame SANGUIRGO est élue au premier tour Vice-Présidente BIATOS.**

V - REVISION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE

Monsieur le Président rappelle le contexte et les circonstances ayant conduit au rejet, lors du CA du 7 novembre 2008, de la première version du projet de révision des statuts.

Il informe les membres du CA du fait que le projet présenté aux membres du Conseil a fait l'objet de deux réunions de la Commission des Statuts organisées dans le courant du mois d'avril.

Il informe ensuite le Conseil des remarques et objections formulées par le Rectorat concernant ce projet de révision des statuts.

Il attire notamment l'attention des membres du Conseil sur les dispositions de l'article 8-3 qui apparaissent contraires aux normes édictées par la LRU sur la notion de représentation des secteurs d'enseignement et de recherche identifiés au sein de l'université.

Au terme d'un débat ayant démontré la diversité des positions des membres du Conseil sur la question, et compte tenu de l'importance des enjeux juridiques et politiques induits, Monsieur le Président propose un vote indicatif qui conduit à privilégier la logique juridique en renonçant à organiser des sous-secteurs pour les élections au Conseil d'Administration.

Un autre débat est également soulevé relatif à la situation des actuels services communs qui ne remplissent pas les conditions réglementaires exigées. Monsieur le Président propose de laisser à ces services un certain délai pour élaborer des nouveaux statuts plus adaptés.

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil le projet de révision des statuts.

Ne prend pas part au vote : 1
Pour : 28

➔ Le projet de révision des statuts est adopté.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil la demande de subvention de 20 000 € formulée par l'association Coopérative d'Achat des Personnels de l'Université (CAPU).

Monsieur le Président rappelle l'historique de cette association née de la suppression du Service Universitaire d'Action Sociale suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Il souligne les engagements inscrits dans le Contrat Quadriennal en cours qui n'ont pas été suivis d'effet.

Il propose aux membres du Conseil d'accorder cette demande de subvention destinée à compenser un déficit « historique » de l'association qui a présenté un projet très convaincant de retour à l'équilibre financier.

Abstention : 1
Pour : 28

➔ La demande de subvention est accordée.

Monsieur le Président clôt la séance à 18 H 00.

Le Président

Patrice BRUN

Annexe 1 Calendrier de reprise

CALENDRIER DE REPRISE

Reprise des cours sous toute forme du 4 mai au 6 juin 2009 inclus

Semaine de révision du 8 juin au 12 juin 2009

**Examens 1^{ère} session du 2^{ème} semestre
Du 15 juin au 20 juin 2009 inclus**

Date limite de remise des notes par les enseignants : le 29 juin 2009

Jurys du 3 juillet au 8 juillet 2009

Publication des résultats le 8 juillet au soir

***Inscription sur le web à la seconde session (uniquement pour les L1) :
Du 8 juillet au 12 juillet 2009 inclus***

**Examens 2^{ème} session des semestres 1 et 2
Du 3 septembre au 9 septembre 2009**

**Date limite de remise des notes par les enseignants : le 14 septembre
2009**

Jurys du 17 septembre au 21 septembre 2009

Publication des résultats le 21 septembre au soir

**Réunion de rentrée Masters et Licences L2/L3 du 24 septembre au 2
octobre**

Réunion de rentrée Licences 1 du 28 septembre au 2 octobre

Reprise de l'année 2009-2010 le lundi 5 octobre 2009